

# La France a baissé ses émissions de gaz à effet de serre de 4,3 % au premier semestre 2023

La douceur d'une partie de l'hiver et l'inflation ont eu des effets importants sur cette diminution, selon le Citepa, l'organisme mandaté pour effectuer ces mesures.

Par [Matthieu Goar](#), publié le 03 octobre 2023

Une baisse importante mais pas encore suffisante. Selon des données communiquées mardi 3 octobre par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), l'organisme mandaté pour effectuer ces mesures, les émissions de gaz à effet de serre en France ont baissé de 4,3 % au premier semestre de l'année 2023 par rapport au premier semestre 2022. Il s'agit d'une accélération par rapport aux années précédentes.

Entre 2022 et 2021, la baisse des émissions n'avait été que de 2,7 % sur un an. Mais la trajectoire prévue par le secrétariat général à la planification écologique est d'un peu plus de 5 % par an pour atteindre l'objectif fixé pour 2030, c'est-à-dire une baisse de 55 % des émissions en 2030 par rapport à l'année 1990.

Trois secteurs ont fortement contribué à ce résultat. L'industrie (- 10 %), la production d'énergie (- 8 %) et les bâtiments (- 7 %). En matière de chauffage et de production industrielle, des causes conjoncturelles – la douceur d'une partie de l'hiver et l'inflation, dans le contexte de la guerre en Ukraine – ont eu des effets importants, selon le Citepa. « *Pour les bâtiments, la baisse des émissions du chauffage a été très forte fin 2022, avec l'effet de la hausse des prix de l'énergie* » et « *début 2023, cet effet se poursuit* » malgré une fin d'hiver plus rigoureuse, annonce l'organisme. Les émissions causées par le chauffage résidentiel ont baissé de 8 %, avec une baisse de consommation du gaz naturel sur le premier semestre.

Côté industrie, le secteur « *a dû être aussi fortement impacté par la crise énergétique* », les émissions de métallurgie des métaux ferreux baissant de 22 % sur la période. « *Il faut se réjouir de la baisse mais il faut aussi se poser la question de sa pérennité parce qu'une partie de celle-ci semble vraiment conjoncturelle avec la crise énergétique qui a touché les particuliers mais aussi l'industrie* », souligne Anne Bringault, directrice des programmes du Réseau action climat, qui fédère une quarantaine d'associations.

## Redémarrage des centrales nucléaires

Cette analyse de la sobriété n'est pas forcément partagée par l'exécutif. Le ministère de la transition énergétique souligne que la baisse de la consommation d'électricité et de gaz avait déjà été réelle en 2022 alors que les ménages étaient protégés par le bouclier énergétique. Une façon de minorer l'impact de « l'effet prix » en 2023 (le bouclier limite encore la hausse des prix à 15 %).

D'autres causes expliquent la baisse des émissions de gaz à effet de serre en France. Après une période de maintenance et de difficultés liées à un problème de corrosion ayant affecté une grande partie du parc, le redémarrage de centrales nucléaires a également permis de produire plus d'électricité décarbonée : le secteur de l'énergie a ainsi réduit ses émissions de 15 %, notamment grâce à « *une augmentation de 2,6 % de la production nucléaire (...) et à une moindre production des centrales thermiques (- 17 %)* ».

*« La stratégie écologique et énergétique de ce gouvernement continue de produire des résultats, s'est félicitée, mardi, Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique, qui avait porté le dossier de la sobriété à la rentrée 2022. Je tiens à remercier les Français qui se sont mobilisés pour continuer à adopter, même en été, des comportements sobres en consommation d'énergie. La relance du nucléaire et l'accélération sur toutes les énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique : voilà les piliers qui nous permettront d'atteindre nos objectifs climatiques. »*

## **Reprise du transport aérien**

Cette baisse globale ne met pas encore la France sur la voie de la neutralité carbone, objectif prévu pour 2050. Afin d'atteindre la première marche de 2030, le pays doit passer de 408 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (MtCO<sub>2</sub>e) en 2022 à 270 millions de tonnes en 2030. Le secteur des transports, responsable de 32 % des gaz à effet de serre, a de grands efforts à fournir en réduisant ses émissions en passant de 129 millions de tonnes en 2022 à 92 en 2030.

Selon le Citepa, le transport routier, après deux années de rebond, est en recul d'1,5 % sur le premier semestre 2023. Mais la reprise du transport aérien se poursuit, avec une hausse de 25 % des émissions des vols intérieurs au premier semestre 2023 par rapport au premier semestre 2022 ; et une hausse de 34 % pour les vols internationaux. *« Dans ce secteur, nous ne sommes pas du tout au niveau, ce qui démontre l'impératif d'accélérer sur les mesures structurelles »,* poursuit M<sup>me</sup> Bringault.

En 2022, la France avait dépassé la trajectoire prévue par la stratégie nationale bas carbone de 20 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en émissions nettes, selon une étude réalisée par l'Observatoire climat-énergie publiée le 14 septembre. Un écart dû en partie à son retard sur le développement des énergies renouvelables, avec une part de 20,7 % dans la consommation finale d'énergie au lieu des 24,3 % prévus par la programmation pluriannuelle de l'énergie. Mais aussi à cause de l'effondrement des puits de carbone.

*« Fixée à 41 MtCO<sub>2</sub>e dans la SNBC, cette séquestration n'a été que de 16,9 MtCO<sub>2</sub>e en réalité, avait souligné l'Observatoire. La baisse des puits carbone ces dernières années est liée aux sécheresses (renforcées par le changement climatique), aux incendies et aux maladies et parasites dans les forêts, mais aussi aux politiques agricoles engendrant retournement de prairie et arrachage de haies. »* Une adaptation au réchauffement climatique qui va sans doute obliger l'exécutif à revoir à la baisse ses trajectoires d'émissions.